Green Pyrenees
Slow Jourism
Interreg
POCTEFA
GPS Tourism



Proposition mode de fonctionnement **Club de Destination**

Février 2019

Étape 4



Dans le but de donner une définition du mode de fonctionnement du Club de Destinations, des informations ont été collectées quant au fonctionnement d'entités publico-privées liées à la gestion et à la promotion touristique des territoires, dont certaines de caractère transfrontalier, afin qu'elles fassent office de référence.

L'objectif était de disposer de modèles de références en ce qui concerne leurs structure, activités, modalités d'adhésion, système de gouvernance ainsi que les critères que les destinations ont à remplir pour intégrer ces organisations, des critères nécessaires afin de donner une image homogène des valeurs qu'implique une telle intégration.

Ces informations se sont avérées très utiles au moment de rédiger le « référentiel de destination », l'un des livrables de l'étape 1.

Au moment de recueillir ces données, l'une des volontés était aussi d'identifier les entités disposant d'un caractère international, afin d'appréhender la manière selon laquelle celles-ci organisaient la coopération entre communes ou destinations touristiques dans des pays aux structures juridiques et administratives différentes.

Par ailleurs, ces organisations devaient avoir comme point commun un modèle de gestion basé sur les principes de durabilité où des thématiques telles que l'écomobilité puissent être présentes. Il était aussi important qu'une partie des partenaires soient situés en zones de montagne. Ce sont les entités suivantes qui ont finalement été sélectionnées :

- Alpine Pearls
- Green Destinations
- Best of Wandern
- Leading Quality Trail
- Mountain Wilderness
- Mediterranean Pearls
- Cittàslow
- Europarc

Il était tout autant important d'inclure des entités qui aient bénéficié ou qui disposent d'expérience de présentation de projets de coopération transfrontalière mis en place par la Commission Européenne. Le tableau ci-après synthétise les principales caractéristiques de ces structures et indique notamment lesquelles d'entre elles ont participé à des programmes européens de coopération.

Logo et lien	Nom	Présentation	Destinataires	Gouvernance	Similitudes / différences avec GPS Tourism
					Développé dans le cadre du Projet Interreg III B Espace Alpin.
Alpine pearls Holidays in Eco-Motion	Alpine Pearls	25 destinations touristiques alpines, réparties entre 6 pays, misant sur l'écomobilité.	- Villes/Villages - Destinations	Secrétariat : oui Structure : association Participation : 12 000 €/an par destination La gestion est déléguée à un cabinet de consultation externe et à des agences de communication dans les principaux pays émetteurs des visiteurs.	Un des principaux modèles comme référentiel de destination dans les Alpes, en termes d'écomobilité. Communication, promotion et relations publiques : environ 50% du budget total y est consacré. Référentiel à prendre en compte sur bien des aspects : aussi bien en ce qui concerne les destinations que les logements, transports. Facilement transposable.

Logo et lien	Nom	Présentation	Destinataires	Gouvernance	Similitudes / différences avec GPS Tourism
GREEN DESTINATIONS	Green Destinations 100 Top	Organisation à but non lucratif, ayant son siège aux Pays-Bas, et qui est la leader d'un groupement d'expert.e.s, d'entreprises et d'institutions académiques.	 Villes/Villages Régions Destinations Parcs naturels 	Secrétariat : oui Structure : équipe de professionnels Participation/an : gratuite au début Offre d'un forfait annuel pour obtenir un accompagnement pour la rédaction du cahier des charges, très complet.	Label mondial. Ses standards sont reconnus par la GSTC comme critères pour mesurer, encadrer et améliorer les politiques de durabilité et de gestion des destinations et des régions. Plutôt modèle quant aux critères et pour la certification de certains prestataires de services.
BEST OF WANDERN	Best of Wandern	Association promouvant la randonnée pédestre depuis une approche intégrale autour des randonneurs.euses, formée par les régions d'Allemagne, Luxembourg et Autriche et celles germanophones de France et de Belgique.	 Villages Destinations Associés aussi : Vente en ligne de matériel de randonnée Tour-opérateurs 	Secrétariat : oui Structure : réseau Participation : information non disponible	Référent quant à l'accueil des randonneurs.euses, la création d'un label mais surtout la qualité des services mis en place. Le réseau ou les partenaires ont participé à des projets de coopération européenne.

Logo et lien	Nom	Présentation	Destinataires	Gouvernance	Similitudes / différences avec GPS Tourism
ERA-EWV-FERP	Leading Quality Trail - Fédération européenne de randonnée pédestre	Leading Quality Trail est un label de qualité des sentiers de randonnée, ses critères pouvant être utilisés comme une check-list ou comme une certification complémentaire aux nationales déjà existantes.	 Gouvernements locaux Entités publiques et privées qui promeuvent des initiatives de sentiers de randonnée à usage touristique. 	Secrétariat : oui Structure : fédération Participation : selon les kilomètres à certifier	Plutôt destiné à la labellisation des chemins et sentiers de randonnée. Modèle en tant que référent dans les pays émetteurs, surtout l'Allemagne. Les sentiers doivent être classés GR par les fédérations nationales. La fédération a participé à des projets européens.
mountainwilderness	Mountain Wilderness	Association internationale dont le but est de préserver la nature « sauvage », non transformée par l'activité humaine. Parmi ses 9 lignes d'action, figure la « mobilité douce ».	ParticuliersToutes sortes d'entités	Secrétariat : oui Structure : association Participation : non trouvé (hormis au sein des sections nationales).	Référent international quant à la protection de l'environnement non affecté par l'être humain. Parmi ses 9 lignes d'action, figure la « mobilité douce » Délégations en France et en Catalogne qui ont contacté les partenaires de GPS Tourism.

Logo et lien	Nom	Présentation	Destinataires	Gouvernance	Similitudes / différences avec GPS Tourism
MEDITERRANEAN PEARLS	Mediterranean Pearls	Initiative récente, qui a comme référent Alpine Pearls. Association pour la promotion de destinations touristiques méditerranéennes, formée par des municipalités et des organisations de promotion et commercialisation d'expériences touristiques à destination.	- Destinations	Secrétariat : oui Structure : association Participation : non trouvé L'initiative est promue par un cabinet de consultation privé.	Utile car inspiré d'Alpine Pearls, pour détecter les éventuels difficultés et problèmes lors de la mise en place d'une marque et de l'ensemble du « projet ».
	Cittàslow	Organisation née du mouvement Slow Food, présente dans 236 villes dans 20 réseaux de 30 pays, qui promeut et diffuse une bonne qualité de vie au travers de l'identité, la mémoire, la protection de l'environnement, la justice et l'inclusion sociale, la communauté et la citoyenneté.	VillesVillagesRégionsRéseauxProjets	Secrétariat : oui Structure : association Participation : 600 euros certification - ville de moins de 1 000 résidents : 600 euros / an - 1 000 à 5 000 : 750 euros /an - 5 000 à 15 000 : 1 500 euros / an - 15 000 à 30 000 : 2 500 euros / an - plus de 30 000 : 3 500 euros / an Soutiens et amis : 3 500 euros	Référent mondial bien que perspective différente à celle de GPS. Peut être utile quant à création et mise en place d'une marque et la diffusion ultérieure de GPS Tourism.

Logo et lien	Nom	Présentation	Destinataires	Gouvernance	Similitudes / différences avec GPS Tourism
EUROPARC Seatawakin Burum in Protocoad Areas	Fédération Europarc	La Charte Européenne du Tourisme Durable (CEDT), constitue un outil de mise en œuvre du tourisme durable dans les espaces protégés permettant d'instaurer une gestion durable des activités touristiques. Elle s'appuie sur un partenariat étroit entre gestionnaires d'espaces protégés, organismes institutionnels, prestataires touristiques, tour-opérateurs et acteurs locaux.	 Gestionnaires d'espaces protégés Prestataires touristiques Tour-opérateurs Acteurs locaux 	Secrétariat : oui en Europe et sections nationales Structure : fédération de réseaux Participation : - OI jusqu'à locale + parcs et zones protégées : 660 euros / an - Organisation supportrice : 230 euros / an - Particulier : 60 euros / an	Plutôt référent dans la certification quant à GPS. Utile car s'applique à différents types de prestataires de services. Participe habituellement à des projets européens : LIFE, Erasmus, Interreg

Sur les 8 entités mentionnées, 7 sont organisées en tant qu'association. Dans la majeure partie des cas, leurs partenaires références sont des municipalités, des régions ou des états, c'est-à-dire, des organismes publics.

Dans certains cas, l'entité délègue des fonctions à une assistance externe professionnelle qui s'occupe de dynamiser l'association, de gérer le label qualité et de veiller au respect des critères de référence de la part des destinations adhérentes. C'est ainsi que les services que l'entité propose sont liés avec la certification, l'assistance et/ou le support technique, la promotion touristique et la recherche de projets de coopération.

Beaucoup d'entités utilisent cette formule d'assistance externe afin d'éviter de créer des structures administratives fixes et de pouvoir évoluer en fonction des nécessités de l'entité au fil du temps. Si à certaines étapes de l'existence de l'entité l'assistance externe nécessaire reste minime, ce besoin est susceptible de devenir plus important dans le cas où l'on déciderait d'augmenter le nombre de partenaires ou d'initier de nouveaux projets. C'est par exemple le cas d'Alpine Pearls ou des « secretariats techniques » de l'Agence Catalane de Tourisme, pour les gestions des marques et labels que ces structures développent.

Le cas de Leading Quality Trails est quelque peu différent. Il s'agit d'un label qualité qui concerne des itinéraires de randonnée d'une longueur moyenne-longue (à partir de 50km) qui est géré par une fédération composée des principales associations européennes de randonnée. Cette fédération qui se nomme ERA, pour European Ramblers Association (www.era-ewv-ferp.com), compte notamment parmi ses membres les fédérations de randonnée catalane, espagnole et française.

En résumé, la formule de relation juridico-administrative la plus généralisée est celle d'association.

Mais en de nombreuses occasions, l'initiative commence à travers des conventions de collaboration entre les organismes promoteurs.

Ces conventions permettront de développer une structure de base qui facilite la diffusion et la captation de nouveaux partenaires dans le but de créer l'entité la plus pertinente et avec la plus grande capacité opérative possibles.

C'est cette même ligne qui a été suivie lors de l'élaboration d'une convention de collaboration entre municipalités catalanes, intégrées au sein d'un réseau mondial, lié à la valorisation du patrimoine et es paysages. Cette initiative, qui peut servir d'exemple, est le Club des plus belles baies du monde (*Club de Badies més Belles del Món*) parmi lesquelles l'on compte notamment la Baie de Rosas.

Les 4 communes qui se trouvent sur la baie, ont signé une convention de collaboration afin de gérer de manière collégiale les actions de promotion et de communication liées à leur participation à ce club. Les communes définissent annuellement les activités à réaliser et le budget à leur assigner, qui est ensuite

Proposition pour définir le mode de fonctionnement du « Club de Destinations »

réparti à parts égales entre les quatre municipalités signataires. Le plan d'action annuel constitue un élément intrinsèque de la convention.

L'une des municipalités est responsable du budget et se charge de la représentation de l'ensemble des quatre communes. Un système de rotation a été mis en place afin que tous les deux ans cette fonction soit transmise à une autre des communes partenaires. Ce sont les services de tourisme des quatre municipalités qui se chargent d'une bonne partie des tâches de communication. Un calendrier trimestriel est établi afin d'assurer le suivi du projet.

L'un des autres modèles de références est la convention de collaboration signée entre les partenaires du projet POCTEFA GPS Tourism eux-mêmes, qui régule la coopération en ce qui concerne les actions communes prévues, organisées selon cinq domaines d'action :

- Gestion du projet
- Activités de communication
- Activités d'étude et de diagnostic
- Activités de planification
- Activités de mise en œuvre

Une répartition des tâches est établie tandis que l'on assigne à chacun des partenaires la responsabilité de contracter les services externes dont on peut avoir besoin et de suivre le déroulement des actions prévues, sous la supervision du partenaire chef de file.

Autres modèles de coopération territoriale

En ce qui concerne les modèles de coopération au niveau européen, il convient de garder à l'esprit le GECT (Groupement Européen de Coopération Territoriale).

Les GECT sont des entités juridiques créées pour faciliter la coopération transfrontalière, transnationale ou interrégionale au sein de l'Union européenne (UE). Ils permettent également aux autorités régionales et locales (ainsi qu'aux autorités nationales dans les pays plus petits ou centralisés) et à d'autres entreprises publiques de différents États membres de créer des groupements avec une personnalité juridique afin de fournir des services communs (https://eurlex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=LEGISSUM:g24235&from=FR).

L'un des exemples à souligner, pour sa similitude avec les territoires du GPS Tourism est le **GECT Parc européen Alpi Marittime-Mercantour** (http://fr.marittimemercantour.eu/gect/gect-alpi-marittime-mercantour).

Les deux parcs entretiennent des liens de coopération depuis 1987. Entre 2010 et 2013, ils travaillent selon un plan intégré transfrontalier qui leur sert alors d'outil de développement territorial. En 2013, ils créent un GECT sous le nom de Parc européen Alpi Marittime-Mercantour qui s'étend sur 28 communes françaises et 22 italiennes, sur une superficie totale de 211 577 hectares. Etant donné que le siège de l'organisation se trouve dans la commune de Tende, en France, le GECT est régi selon les normes juridiques françaises.

Entre les différentes activités du GECT, l'on peut souligner sa démarche envers l'écomobilité, la création d'itinéraires transfrontaliers (à l'image du Grand Tour qui s'étend sur 374 km) ainsi que la promotion conjointe et la création de produits touristiques. Il dispose d'une forte présence sur les foires et les événements touristiques européens en lien avec l'écotourisme.

Sur le site web <u>link</u>, il est possible de télécharger la documentation du GECT : statuts, convention d'adhésion et règlement intérieur, en italien. Il a été demandé aux responsables de l'avoir en français.

D'autres initiatives intéressantes existent, parmi lesquelles :

- Projet GREEN, financé également dans le cadre du POCTEFA, entre espaces naturels d'Espagne, France et Andorre. Il s'agit de parcs nationaux, parcs naturels, réserves naturelles, Conservatoire d'Espaces naturels, etc. https://www.green-biodiv.eu
- Parc Pyrénéens des trois Nations, une initiative récemment créée qui cherche à mettre en place un marqueur d'identité commune pour l'une des aires protégées transfrontalières les plus étendues d'Europe. Les structures qui participent à la démarche sont le Parc Naturel de l'Alt Pirineu, le Parc Naturel communal de Les Valls del Comapedrosa (Andorre), le Parc Naturel de La Vall de Sorteny (Andorra) et le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises (France). Le projet englobe plus de 428 700 hectares et 158 communes, 15 catalanes, deux andorranes et 141 communes françaises.

Le projet se concentre sur la réalisation d'activités de promotion touristique conjointe, dynamisation socioéconomique et échanges en matière de durabilité et patrimoine naturel (https://web.gencat.cat/ca/actualitat/detall/Neix-el-Parc-Pirinenc-de-les-Tres-Nacions).

PROPOSITION

A partir de l'analyse de ces expériences et des conclusions des sessions de travail organisées avec les partenaires du projet lors de l'étape 3, l'on considère que le Club de Destinations doit dans le futur se structurer sous forme d'association, à l'image de la majorité des entités analysées.

Il s'agit d'une formule juridique très utilisée dans le domaine de la coopération entre entités de gestion touristique. Parmi les avantages en lien avec les objectifs que prétend atteindre le Club de Destinations du projet GPS Tourism, il est possible de souligner :

- Permet de définir/revoir entre les membres, l'établissement des critères minimaux à remplir par tous les partenaires et destinations souhaitant s'impliquer dans le projet, assurant par là même une image commune cohérente.
- Permet l'adhésion des partenaires, indépendamment de leur structure administrative (commune, parc naturel, comarque, communauté de communes, agglomération, pays, etc.).
- Il s'agit d'une structure juridique reconnue pour participer à des projets de coopération territoriale transfrontalière ou à d'autres types de programmes européens.
- Permet la participation du secteur privé, non pas à un niveau individuel mais à travers des groupements d'entités.
- Permet que tous les partenaires soient représentés et puissent participer à la gestion.
- Facilite le travail en réseau tout comme la génération de synergies et méthodes de travail qui permettent aux destinations la promotion d'initiatives comme de produits basés sur l'écomobilité.
- Peut servir de base pour la constitution future d'un GECT, une fois consolidée une dynamique de coopération stable et fluide entre les membres du Club de Destinations. La complexité juridique et administrative de ce type de structure justifie que son adoption se fasse après une période de rodage et l'adhésion d'un nombre important d'entités au projet.

Afin de s'assurer que la future association dispose d'une certaine dimension initiale, il est nécessaire de communiquer dans un premier temps autour des résultats du projet GPS Tourism, des bienfaits qu'engendre un travail conjoint et de sensibiliser les destinations sur l'importance que sont en train d'acquérir l'écomobilité et la mobilité durable. Et ceci en tant que facteur de positionnement touristique et aussi d'amélioration de la qualité de vie, aussi bien pour les résidents que pour les visiteurs.

Pour cette raison, l'on propose qu'au cours d'une première étape de 2-3 ans, les partenaires du projet réalisent ces missions en se basant sur une convention de collaboration similaire à celle établie en novembre 2016.

Proposition pour définir le mode de fonctionnement du « Club de Destinations »

La convention annuelle et reconduisible, devrait définir et planifier les actions à réaliser lors de cette première étape :

- Communiquer les résultats du projet GPS Tourism lors de séminaires/journées techniques ou professionnelles qui auraient lieu annuellement sur le territoire des Pyrénées.
- Animer le site web. Actualisation de l'information et du catalogue des produits associés créés dans le cadre du projet GPS Tourism.
- Faire en sorte que les partenaires s'engagent à faire référence au projet GPS
 Tourism lors de toutes les actions de promotion, communication,
 événements, etc., où ils prennent part.
- Répondre aux sollicitations d'autres destinations intéressées pour intégrer l'initiative et faciliter leur adhésion au Club.
- Réaliser le suivi des appels à projets de coopération qui permettent de donner une continuité au travail réalisé. Maintenir les liens avec les initiatives de référence comme Alpine Pearls, En Bretagne sans ma voiture, etc., notamment dans le cas où se présenterait la possibilité de présenter un projet conjoint.
- Proposer des mécanismes de coopération avec des projets européens en cours et qui partagent une démarche pour un modèle de tourisme durable dans des zones de montagne. Dans cette optique, GPS Tourism peut apporter son expérience dans l'application de critères d'écomobilité ainsi que dans la création de produits et expériences touristiques. La participation à ces projets peut contribuer à la visibilité du Club de Destinations et aux résultats du projet GPS Tourism.

Il est possible de se positionner en tant que partenaire « observateur » ou « collaborateur », rôle qui n'implique aucun type de formalisation du statut ni de budget associé. C'est pourquoi il faudrait adresser une lettre d'intérêt aux chefs de file des projets, pour demander de participer en tant qu'observateurs.

Parmi les projets qui pourraient être intéressants, l'on pourrait proposer MEDPEARLS (ENI) ou CHARM (COSME), dont la structure pilote est l'Agence Catalane de Tourisme. Le rôle d'observateur pourrait également être envisagé dans le cadre de projet comme le Parc des trois Nations ainsi que dans d'autres projets similaires, pilotés par des entités de la France ou auxquels des partenaires français participent.

Afin de mener à bien les actions mentionnées, il est requis de la part du <u>chef de file</u> <u>Consell Comarcal del Pallars Jussà</u> qu'il s'engage à ce que ses équipes dédient quelques heures de travail à des tâches communes telles que :

- Pour la captation de nouveaux partenaires :
 - Préparation de contenus pour communiquer les résultats du projet ainsi que son évolution, parmi lesquels doivent entre autres apparaître les référentiels d'adhésion des destinations et de produits, le guide de création de produits, etc.
 - o Coordonner la participation à des séminaires, réunions techniques, etc., qui donnent de la visibilité au projet.

Pour la visibilité du réseau :

- o Animer le site web et les réseaux sociaux.
- Dynamiser l'actualisation et la création de nouveaux produits pour maintenir le site web et le catalogue actifs.
- Assurer la présence du projet Club de Destinations dans les actions de promotion que réalisent le Club lui-même et tous les partenaires (salons, voyages d'étude, workshops, etc.).

Pour la continuité du réseau :

- o Identifier les programmes de financement.
- o Maintenir la relation avec des entités de référence.
- Etablir et si possible participer, à d'autres projets de coopération au niveau européen, qui ont une thématique en lien avec les objectifs du Club de Destination.

L'engagement des partenaires se traduit par :

- Pour la captation de nouveaux partenaires :
 - o Informer du projet aux territoires avec lesquels ils maintiennent des relations de coopération et encourager leur intégration.
 - o Représenter le Club de Destinations dans les séminaires, réunions techniques, etc., qui s'organisent.

• Pour la visibilité du réseau :

- Transmettre au coordinateur des textes, des contenus et des nouveaux produits pour actualiser le site web, les réseaux sociaux et le catalogue.
- o Assurer l'actualisation et la création de nouveaux produits pour maintenir le site web et le catalogue actifs.
- Assurer la présence du projet Club de Destinations lors des actions de promotion qui ont lieu (salons, voyages d'étude, workshops, événements, etc.).

- Pour la continuité du réseau :
 - o Soutenir le coordinateur dans l'identification de programmes de financement et dans la rédaction de projets.
 - o Informer le coordinateur d'entités de référence dignes d'intérêt.



TURISME I DESENVOLUPAMENT LOCAL

Platja 38. 17258 L'Estartit
Tel. +34 972750747 www.decaba.com
capella.ballbe@decaba.com